



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/AUT/21/0891
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

LUXDOC	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Käerjeng		
Date d'entrée	08 OCT. 2021	
F.		
Art.		

Administration communale de Käerjeng
24, rue de l'Eau
L-4920 Bascharage

Esch-sur-Alzette, le ~ 6 OCT. 2021


Affichage Art. 24 §1



Requérant(s)	Administration communale de Käerjeng
Objet	Travaux d'aménagement et enlèvement de dépôts de sédiments et construction d'une grille de rétention de bois mort en amont du pont sur le cours d'eau "Mierbach" à Bascharage
Localité(s)	Bascharage
Commune(s)	Käerjeng

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

p.o. 
Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation